

Que mange-t-on à la cantine ?

La commune de Cavan s'engage pour la mise en œuvre de la loi Egalim

Toute l'année 2024, le service de restauration de la cantine a proposé aux enfants :

Objectifs de la loi Egalim (loi du 30 Octobre 2018)

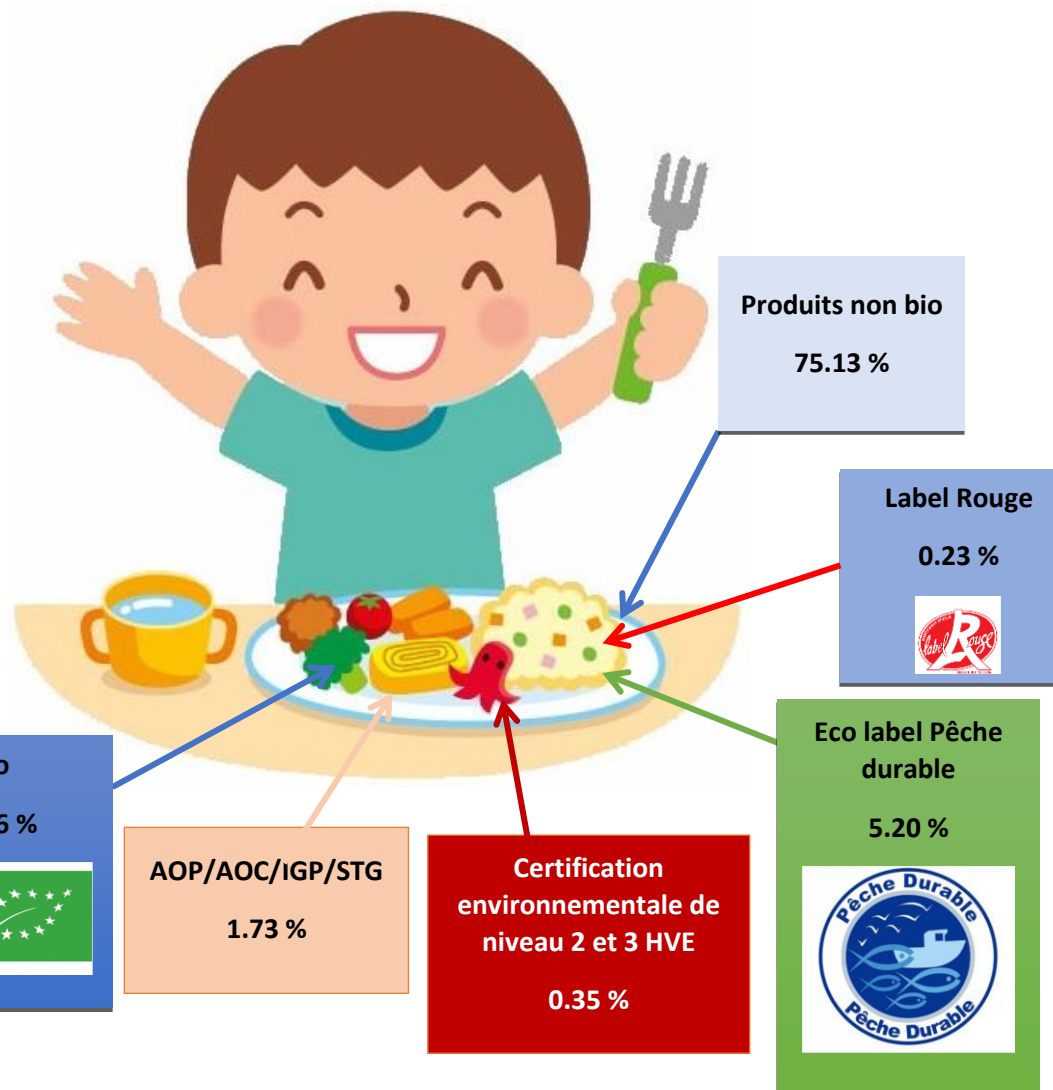
A partir du 1^{er} Janvier 2022 : au moins 50 % de produits de qualité et durables, intégrant 20 % minimum de produits biologiques (calcul valeur HT)

Objectifs pour 2025

20 % en approvisionnement
bio local

Commune de Cavan

En 2024, 24.87 %
de produits de
qualité et durables



Commerces locaux :

- Boulangerie Ty Maï
- Votre Marché
- Emmanuelle DAVAI
- Boucherie UNVOAS
- Crêperie « Ar Vilin Goz » de Pederneq
- Bergerie Dour Elego à Plufur